

Julien Rémond
Représentant Syndical
60 rue Vergniaud
75640 Paris cedex 13
focom.dynapost@sfr.fr

DYNAPOST

Contrôle des prises de postes !

Sur certains sites, les salariés sont obligés d'appeler tous les jours un service spécial informatisé pour indiquer qu'ils ont bien pris leur poste et leur fin de vacation !

La direction prend t'elle les mêmes précautions tout au long de la journée pour s'inquiéter de la santé du salarié ?

NON ! c'est du flicage ni plus ni moins !

Cerise sur le gâteau, lorsque le salarié prend son poste en retard de quelques minutes, celui ci est automatiquement défalqué sur le bulletin de paie, sans qu'il puisse justifier et récupérer ce retard exceptionnel.

De telles procédures sont-elles légales ?

NON, ces pratiques sont illégales, abusives et discriminatoires.

La CNIL a-t-elle été informée ?

Est-ce le management que veut mettre en place Dynapost ?

Pas de communication avec les salariés ! de la répression et seulement de la répression !

Nous demandons dès aujourd'hui à La Direction des explications sur ce nouveau management.

Si vous aussi rencontrer des problèmes et ne trouvez aucuns interlocuteurs, n'hésitez pas à nous contacter par mail.